

# REZE INFORMATION



## SPECIAL BUDGET

### LE MOT DU MAIRE

*La préparation, le vote du budget est un moment important de la vie communale. C'est le résultat de la politique conduite jusqu'à ce jour. C'est la concrétisation des objectifs programmés dans le contrat municipal.*

*Les difficultés rencontrées par de nombreuses familles doivent pouvoir être atténuées par des équipements collectifs de bonne qualité et de meilleure rentabilité.*

*Les investissements publics doivent permettre aux commerces, aux entreprises, petites ou grandes, de mieux s'intégrer dans l'économie régionale.*

*Ces deux principes sont les soucis de l'équipe municipale, vous devez vous intéresser pour faire progresser Rezé.*

J. FLOCH  
Maire de Rezé

### Information - Concertation

#### Préparons ensemble le Budget de la Ville pour 1980

*Nous voulons encore cette année que chaque Rezéen soit informé et prépare avec ses élus le budget de sa Ville, c'est pourquoi nous vous adressons ce numéro spécial et nous vous invitons à venir discuter de ce budget et des choix que nous proposons et qui sont conformes à ceux que nous avons faits en 1977 dans notre contrat municipal que vous avez approuvé. Aujourd'hui, ces choix doivent être vus à la lumière des réalités, des possibilités des Rezéens, de la situation sociale et économique difficile et des contraintes imposées par un désengagement de l'État et une fiscalité injuste.*

*Nous vous invitons donc à participer aux réunions publiques qui se tiendront selon le programme ci-dessous. Au cours de celles-ci, vous pourrez demander des explications et apporter vos suggestions dans l'intérêt de tous.*

L'Équipe Municipale

### SOMMAIRE

- Le Mot du Maire . . . . . p. 1
- Information - concertation . p. 1
- Le budget 1980 en équilibre . . . . . p. 2 à 5
- Le budget tel qu'il devrait être . . . . . p. 5, 6

#### PLANNING DES RÉUNIONS DE PRÉPARATION DU BUDGET 1980

##### Réunions Publiques - à 20 h 30 :

- Le Jeudi 17 Janvier - Salle Municipale - rue Roiné - TRENEMOULT
- Le Vendredi 18 Janvier - Salle Polyvalente - 1, rue Jean Louis - REZÉ BOURG
- Le Jeudi 24 Janvier - Salle Municipale - 40, rue Jean Jaurès - 1er étage - PONT-ROUSSEAU
- Le Vendredi 25 Janvier - Salle Municipale - Place du Champ de Foire - RAGON
- Le Lundi 28 Janvier - Réunion des Responsables des Associations Locales
- Le Mercredi 13 Février - Commission Municipale des Finances
- Le Vendredi 22 Février - Conseil Municipal - Vote du Budget

Janvier 1980

Per 22-1980-01



## LE BUDGET 1980

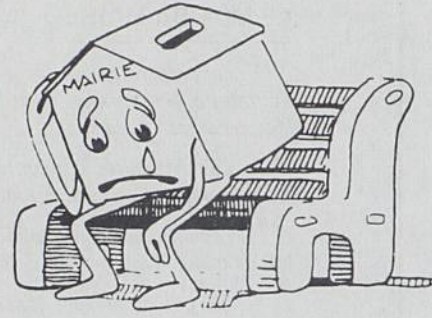
Le vote du budget primitif communal est un acte politique important où l'on détermine des choix, où l'on vote aussi les impôts locaux.

Cet important document est établi en tenant compte des besoins de la population, des possibilités financières et fiscales, mais aussi et surtout en fonction des options sociales et politiques conformes à l'idéal de l'assemblée communale et qui ont été présentées dans notre contrat municipal de 1977.

L'établissement d'un tel budget se fait d'année en année de plus en plus difficile car l'inadaptation de la fiscalité est de plus en plus flagrante, les incidences de la crise économique réduisent nos ressources et l'inflation accroît nos dépenses.



Voyons comment il se présente au juste.



-- AIDE DE L'ETAT

Malgré tout, une Municipalité se doit de présenter un budget en équilibre ; ce sera l'objet du premier volet de cette présentation.

Il faut noter aussi qu'elle ne peut pas décider de tout.

En effet, certaines dépenses lui sont imposées, l'État se décharge toujours plus de ses obligations sur les Communes, certaines recettes lui sont calculées, sans qu'elle puisse intervenir. Nous nous trouvons alors en désaccord avec l'autorité de tutelle (la Préfecture, donc l'État) ; ce sera le deuxième volet de la présentation de ce budget 1980, tel qu'il devrait se présenter si l'État assumait ses responsabilités.

## LE BUDGET EN ÉQUILIBRE

Il comprend deux grandes sections :

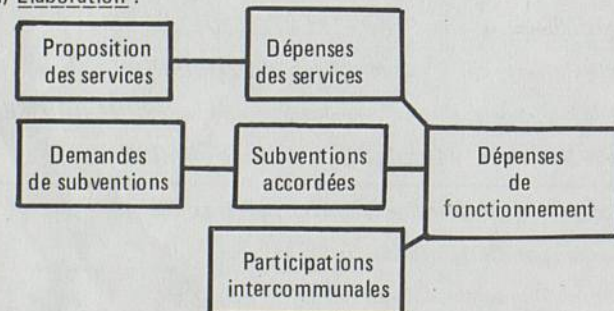
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
- remboursement des intérêts de la dette communale	- impôts locaux
- les services	- dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)
- épargne pour recettes d'investissement.	- taxes

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	RECETTES
- remboursement du capital de la dette communale	- épargne provenant des dépenses de fonctionnement
- entretien du patrimoine	- emprunts
- constructions nouvelles	- subventions

### A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 1/ LES DÉPENSES -

##### a) Élaboration :



- Les dépenses des services sont calculées en fonction des demandes bien sûr, mais aussi en tenant compte des dépenses réellement engagées dans l'exercice précédent.

- Les subventions sont attribuées après examen d'un compte-rendu d'activités de chaque association.

- Les participations intercommunales sont inscrites d'office car votées par nos représentants lors de l'établissement du budget de chaque syndicat intercommunal. On entend par participations intercommunales les participations pour :

- l'A.C.R.N. (association communautaire de la région nantaise ou secrétariat des syndicats intercommunaux)
- l'Assainissement (station d'épuration)
- le Lycée des Bourdonnières
- les gens du voyage (hébergement des nomades)
- la Voirie Rapide (voirie nationale)

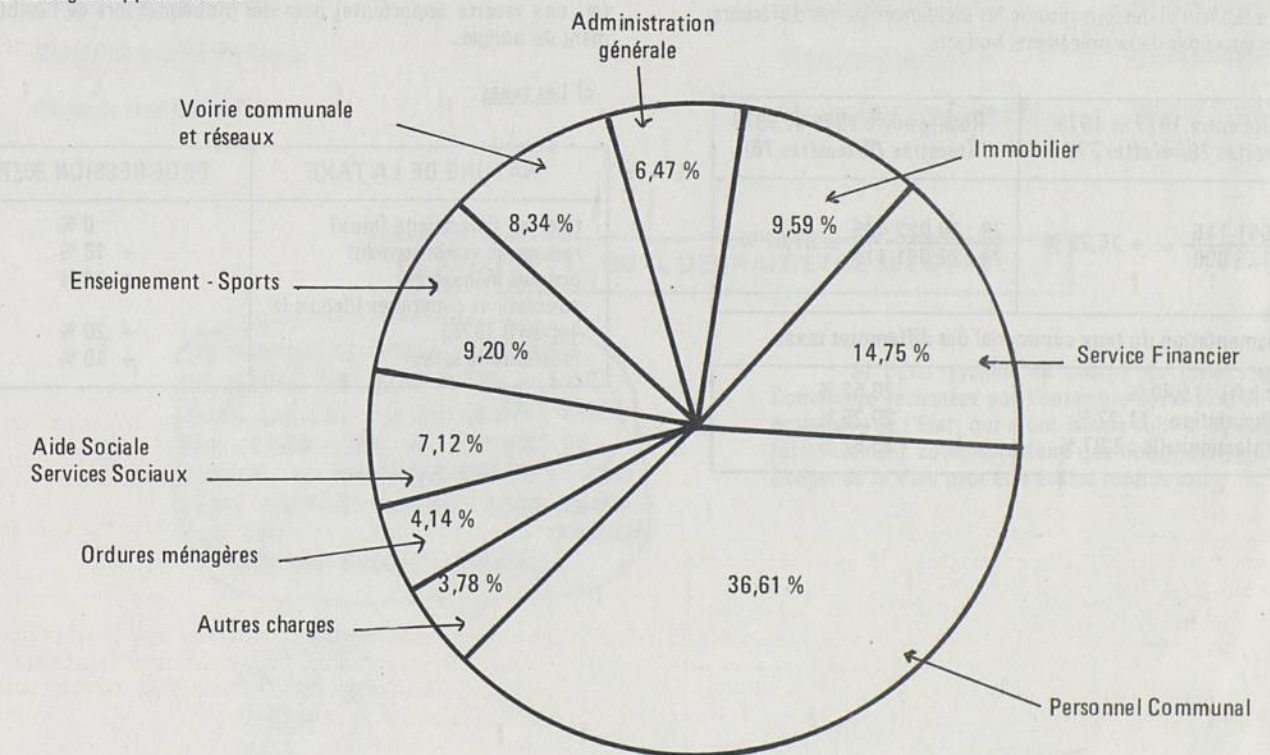
- les Handicapés
- les transports en commun
- Sèvre et Maine (aménagement des deux Rivières)
- l'Agence d'études urbaines

Ce travail d'élaboration étant fait, il reste à ventiler les dépenses de fonctionnement par chapitre (voir tableau ci-après).

#### b) Les chiffres - répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement :

LIBELLÉS	1979 BP + BS	1980	Variation 79/80	Répartition
1. Service financier	10 190 320	9 677 516	- 5,03	14,75 %
2. Personnel permanent	21 277 430	24 025 309	+ 12,91	36,61 %
3. Ensembles immobiliers et mobiliers	5 828 700	6 293 500	+ 7,97	9,59 %
4. Administration générale	3 616 800	4 247 000	+ 17,42	6,47 %
5. Voirie communale et réseaux	5 018 391	5 475 315	+ 9,10	8,34 %
6. Relations publiques	436 970	464 650	+ 6,33	0,71 %
7. Justice - Sécurité - Police	1 194 036	1 155 018	- 3,27	1,76 %
8. Enseignement et œuvres sociales scolaires	4 340 205	4 925 562	+ 13,49	9,20 %
9. Sports et beaux arts	1 084 110	1 106 310	+ 2,05	1,69 %
10. Services sociaux	163 120	129 020	- 20,91	0,20 %
11. Aide sociale	3 686 862	4 541 442	+ 23,18	7,12 %
12. Subventions diverses	21 340	23 310	+ 9,23	0,04 %
13. Charges domaniales	2 000	2 000	-	-
14. Ordures ménagères	2 600 000	2 715 000	+ 4,42	4,14 %
15. Charges non affectées et service fiscal	338 841	835 990	+ 146,00	1,27 %
<b>TOTAL</b>	<b>59 799 125</b>	<b>65 616 942</b>	<b>+ 9,73</b>	<b>100,00 %</b>

BP : Budget primitif  
BS : Budget supplémentaire



LE BUDGET 1980 EN UN COUP D'OEIL



Un chapitre mérite explication : le service financier -

Ce sont des dépenses qui correspondent :

- a) aux intérêts de la dette communale
- b) à l'épargne brute qui sera versée en recettes d'investissement

L'épargne servira :

- a) à payer le capital de la dette communale
- b) à financer des dépenses d'investissement (épargne réelle ou auto-financement)

Pour mémoire :

	Epargne brute	Dette en capital	Epargne réelle
1977	7 415 032	2 015 018	5 400 014
1978	3 680 752	1 947 410	1 733 342
1979	5 645 929	2 443 071	3 202 858
1980	4 682 160	2 772 062	1 910 098

Après une baisse de l'épargne réelle en 1978, nous avons assaini la situation en 1979.

C'est pourquoi, nous souhaitons mettre en 1980 environ 2 000 000 F. d'épargne réelle au niveau du B.P. 1980, ce qui correspondrait à 10 % de nos dépenses d'investissement estimées à 20 000 000 F.

Au niveau du B.S. 1980, il sera, nous l'espérons, possible d'y ajouter une somme pour ne pas descendre au-dessous de notre épargne réelle de 1979.

2/ LES RECETTES -

a) Les impôts locaux (taxe d'habitation, foncier, taxe professionnelle) :

Le tableau ci-dessous résume les incidences sur les différents impôts des votes des deux précédents budgets.

Réalité entre 1977 et 1978 (recettes 78/recettes 77)	Réalité entre 1978 et 1979 (recettes 79/recettes 78)
$\frac{78 : 22\ 051\ 115}{77 : 19\ 125\ 000} = + 15,20\ %$	$\frac{79 : 29\ 022\ 465}{78 : 22\ 051\ 115} = 31,61\ %$
Augmentation du taux communal des différentes taxes	
- foncier bâti : 11,43 %	20,52 %
- taxe d'habitation : 11,27 %	20,26 %
- taxe professionnelle : 3,07 %	25,87 %

Ce tableau montre une évolution correcte des taux du foncier et de la taxe d'habitation par rapport aux augmentations des recettes.

Au niveau de la taxe professionnelle, c'est différent du fait que les bases n'avaient pas été révisées en 1978 et qu'elles ont été brutalement augmentées en 1979.

En 1980, nous envisageons une recette de 33 481 951 F., ce qui correspond à 15,36 % de plus qu'en 1979 (variation identique à celle observée entre 1977 et 1978).

Compte tenu de la valeur probable du centime 80, la pression fiscale sera de l'ordre de 13 %.

Au regard du tableau ci-dessus, l'augmentation des impôts communaux devrait se situer autour de 11 %.

b) La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) :

Cette recette importante a remplacé en 1979 le versement représentatif de la taxe sur les salaires, la taxe sur les cinémas et les théâtres et enfin, la participation de l'État aux dépenses d'intérêt général.

Elle avait été de 13 545 972 F. en 1979, ce qui correspondait à une augmentation de 8 % par rapport aux recettes 1978.

En 1980, elle sera de 17 854 019 F. soit une augmentation de 22 % sur 1979.

Dans le calcul de cette dotation intervient l'impôt sur les ménages (foncier bâti, 30 % du foncier non bâti, taxe habitation, ordures ménagères) payé l'année précédente.

En 1979, l'impôt sur les ménages a été assez élevé ; en 1980 on a une forte D.G.F., ce qui n'a pas été le cas en 1979, l'impôt sur les ménages en 1978 ayant été peu élevé.

Ce manque de régularité de la D.G.F. (qui est, il faut le noter, une recette importante) pose des problèmes lors de l'établissement du budget.

c) Les taxes :

NATURE DE LA TAXE	PROGRESSION 80/79
- taxe sur l'électricité (taux)	0 %
- redevance assainissement	+ 18 %
- ordures ménagères	+ 14 %
- concessions cimetières (depuis le 1er avril 1978)	+ 20 %
- locations de salles	+ 10 %

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Depuis quatre ans, nous réalisons une enveloppe d'investissements correspondant à 23 000 000 F., actualisés 1978.

Le tableau ci-dessous récapitule par secteur les dépenses réellement faites en 76, 77 et 78 - le bilan 79 n'étant pas arrêté ce jour.

LIBELLÉS	1976	1977	1978
- Administration	1 150 326	2 755 580	2 782 239
- Voirie, urbanis., rés. f.	4 858 494	7 003 307	9 042 273
- Enseignement	5 086 287	1 720 565	4 347 755
- Sport	1 753 250	2 158 380	732 063
- Culture	813 829	1 167 688	220 009
- Social	602 245	309 484	776 950
- Mouvements financiers - récupérable -	2 472 260	2 955 383	2 263 393
Total	16 736 691	18 070 387	20 164 682
Assainissement	2 973 931	2 342 142	3 407 875
TOTAL GÉNÉRAL	19 710 622	20 412 529	23 572 557
Actualisation 78	23 457 982	22 286 312	23 572 557

On remarquera que la voirie, l'urbanisme, les réserves foncières et l'assainissement :

(9 042 273 F. + 3 407 875 F. = 12 450 148 F.)  
représentent 53 % de nos investissements.

Nous devons maintenir notre effort en direction de notre infrastructure routière et d'assainissement.

Nous essaierons de maintenir une enveloppe d'investissements de 20 000 000 F. environ ; par conséquent, nous continuerons d'équiper la commune en puisant dans la liste programmée le 26/10/79 et qui figure ci-dessous :

- Complexe Hôtel de Ville / Centre Culturel
- Equipement informatique
- Bibliothèques de quartier
- Maison de quartier de Ragon
- Plaine de jeux Chêne Gala

- Restaurant scolaire Pont-Rousseau
- Vestiaires Robinière
- La couverture du jeu de boules de la Robinière
- Le gymnase de l'Ouche-Dinier
- Restaurant des Poyaux
- Restaurant du Chêne Creux
- Maison de quartier de Trentemoult
- Aménagement Vignauderie
- Gymnase Ragon
- Centre de garde pour enfants
- Tennis Trocardière
- Salle de fêtes et congrès
- Aménagement Beau Rivage

Trois investissements sont déjà inscrits dans la section d'investissement 80 :

- Le Centre Social des 3 Moulins (travaux en cours)
- Le Gymnase Château Sud (démarrage des travaux mars-avril)
- L'équipement en informatique de la Mairie.

D'ici la fin du mois de Janvier, les choix définitifs seront arrêtés.

En résumé notre budget 80 s'équilibrera en recettes et en dépenses.

- a) en fonctionnement à : 65 616 942 F.
- b) en investissement à : 20 000 000 F. environ
- Soit au total à la somme de : 85 616 942 F.

LE BUDGET TEL QU'IL DEVRAIT ETRE SI L'ÉTAT ... !

UN TRANSFERT DE CHARGES, C'EST BIEN. UNE DÉPENSE QUE L'ÉTAT RÉFILE À LA VILLE, ALORS QUE C'EST LUI QUI DEVRAIT PAYER, PAR EXEMPLE, POUR LES DÉPENSES DE JUSTICE, LE FONCTIONNEMENT DES LYCÉES D'ÉTAT, CERTAINES DÉPENSES D'AIDE SOCIALE... ÇA FAIT BEAUCOUP POUR UN BUDGET SERRÉ !!



Si l'État prenait en charge les justes revendications des Communes réclamées par l'ensemble des Maires de France et si les promesses de l'État, qui n'ont jamais vu le jour, étaient tenues, l'auto-financement complémentaire que nous pourrions dégager dans le Budget de la Ville peut être évalué comme suit :



INTITULÉS	SOMMES RÉCLAMÉES	SOMMES A PERCEVOIR	RESTE DÛ
- D.G.F. 1979 (avec rappel)	15 209 107,37	14 976 856,53	232 250,84
- D.G.F. 1980	18 250 928,84	17 854 019,33	396 909,51
- T.V.A. (remb. 80 sur taxe payée en 78)	2 371 652,23	1 760 558,14	611 094,09
- Contingents aide sociale (Rt moitié)	347 938,31		347 938,31
- Contingents police-justice-lycées	473 548,42		473 548,42
- Indemnités logements instituteurs	805 514,87		805 514,87
- Entretien logements fonction instituteurs	380 065,72		380 065,72
<b>TOTAUX</b>	<b>37 838 755,76</b>	<b>34 591 434,00</b>	<b>3 247 321,76</b>

Ainsi, ces dispositions entraîneraient une majoration de recettes à utiliser de 3 247 321,76 F.

Cette somme de 3 247 321,76 F. pourrait ou aurait pu autofinancer totalement ou partiellement les investissements suivants, par exemple :

- Centre social Trois Moulins :	2 200 000
- Colonie de la Pinelais :	1 550 000
- Ecole du Port-au-Blié :	4 000 000
- Gymnase Château-Sud :	2 020 000
- Port-Abri de Trentemoult :	2 010 000



#### EN CONCLUSION -

L'État ne prend pas sa juste part des charges laminant peu à peu l'autonomie communale.

Rezéennes, Rezéens, avec vos élus, exigez :

- que l'État assume les charges qui lui incombent.
- que le Parlement vote enfin la réforme de la fiscalité locale réclamée par tous les élus locaux.